

## DECISION DU PRESIDENT PRISE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

### Décision n° 11/2024

**Objet : Plan de financement et demandes de subventions | Autonomie énergétique des bâtiments de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans**

Le Président de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les Statuts de la Communauté de communes,

**VU** la délibération du 28 juillet 2020 portant délégations d'attribution du conseil communautaire au Président de la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans,

**VU** la décision n°2023-33 du 27 mars 2023 fixant le plan de financement et actant les demandes de subventions dans le cadre du projet de création d'un îlot de fraîcheur à la piscine intercommunale de Peyrehorade,

**CONSIDERANT** que la Communauté de communes souhaite équiper 7 bâtiments et infrastructures de panneaux photovoltaïques ou d'ombrières,

**CONSIDERANT** que le Président a délégué pour demander à l'Etat, à d'autres collectivités territoriales, ou à leurs établissements publics, l'attribution de subventions et présenter un plan de financement,

#### DECIDE

**ARTICLE 1** – De fixer le plan de financement et de solliciter les subventions comme suit :

Phase 1 : 2024

Dépenses totales HT prévisionnelles		Recettes totales HT (prévisionnelles)	
Installation photovoltaïque toiture siège Peyrehorade	231 530€	Demande de subventions DSIL	391 317€
Installation photovoltaïque maison petite enfance Pouillon	169 616€	Conseil départemental des Landes	12 000€
Installation photovoltaïque toiture Ateliers solidaires	103 000€	Autofinancement CCPOA (20%)	100 829€
<b>TOTAL</b>	<b>504 146€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>504 146€</b>

Phase 2 : 2025

Dépenses totales HT prévisionnelles		Recettes totales HT (prévisionnelles)	
Installation photovoltaïque toiture crèche Peyrehorade	52 200€	DSIL	415 782€
Installation photovoltaïque toiture écloserie d'entreprise	47 600€	Conseil départemental des Landes	12 000€
Ombrière CIAS Misson	203 246€	Autofinancement CCPOA (20%)	106 945€
Ombrière photovoltaïque siège Peyrehorade	231 681€		
<b>TOTAL</b>	<b>534 727€</b>	<b>TOTAL</b>	<b>537 727€</b>

**ARTICLE 2** – Il sera rendu compte de la présente décision lors du prochain conseil communautaire.

**ARTICLE 3** – La présente décision sera transmise à Madame la Préfète au titre du contrôle de légalité.

Envoyé en préfecture le 07/02/2024

Reçu en préfecture le 07/02/2024

Publié le 07/02/2024

ID : 040-200069417-20240130-D\_2024\_11\_2-BF



**ARTICLE 4** – La présente décision peut faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Peyrehorade le 30 janvier 2024

Le Président de la Communauté de communes du Pays  
d’Orthe et Arrigans

Jean-Marc LESCOUTE

